



DU 20 AVRIL 2023

PROCÈS-VERBAL

Le soussigné CHRISTIAN TERRIER, NOTAIRE à Pully, _____

agissant à la réquisition du conseil d'administration, _____

dresse comme suit procès-verbal authentique des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société _____

Kudelski S.A., _____

société anonyme ayant son siège à Cheseaux-sur-Lausanne, CHE-100.125.518, -

assemblée tenue au siège de la société, 24, route de Genève, le jeudi 20 avril 2023, à 14.00 heures. _____

* * *

M. André Kudelski, président du conseil d'administration, prend la présidence et ouvre l'assemblée. _____

Il rappelle que, conformément aux articles 12 et 38 des statuts, la présente assemblée a été convoquée par avis publié notamment dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce du 30 mars 2023. _____

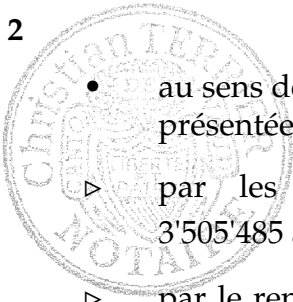
Après avoir présenté le rapport de gestion du Groupe Kudelski, le président informe les actionnaires que le notaire Christian Terrier assiste à la présente assemblée afin d'en établir le procès-verbal en la forme authentique. Le notaire est désigné en qualité de secrétaire. Dès lors, il ne sera tenu aucun procès-verbal supplémentaire. _____

Sont désignés en qualité de scrutateurs : _____

- M^e Jean-Guillaume Amiguet, notaire à Chavannes-près-Renens; _____
- M^{me} Stéphanie Monod, stagiaire-notaire à Chexbres. _____

Les informations ci-après sont communiquées à l'assemblée : _____

- 50 actionnaires sont présents ou représentés à cette assemblée, avec 63'938'915 actions sur un total de 97'633'702; _____



- au sens des articles 689 et suivants du Code des obligations, les actions sont représentées comme suit : _____
- ▷ par les actionnaires eux-mêmes ou leurs représentants personnels :
3'505'485 actions au porteur; _____
- ▷ par le représentant indépendant au sens de l'article 689c du Code des obligations, M^e Olivier Colomb, notaire à Morges : 14'133'430 actions au porteur et 46'300'000 actions nominatives (y compris les actions pour lesquelles le droit de vote a été exercé en ligne); _____
- les actions au porteur et les actions nominatives représentées totalisent une valeur nominale de CHF 178'151'320 sur un capital-actions de CHF 447'709'616; ce montant tient compte des actions émises jusqu'au 31 mars 2023 suite à l'exercice de droits d'option et de conversion, ainsi que du plan d'achat d'actions pour les collaborateurs; _____
- conformément à l'article 14 des statuts, chacune des actions au porteur et nominatives représentées donne droit à une voix, quelle que soit sa valeur nominale;
- conformément à l'article 15 des statuts, l'assemblée prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées et exprimées. Les abstentions ne sont donc pas prises en compte. _____

La société ne détient aucune de ses propres actions. _____

La convocation mentionne l'ordre du jour suivant : _____

1. Approbation du rapport annuel 2022 de Kudelski S.A., des comptes annuels 2022 de Kudelski S.A. et des comptes consolidés 2022 du groupe Kudelski _____
2. Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2022 _____
3. Emploi du bénéfice résultant du bilan de Kudelski S.A. _____
4. Décharge aux membres du conseil d'administration et aux membres de la direction _____
5. Votes sur la rémunération des membres du conseil d'administration et de la direction
 - 5.1 Vote contraignant sur la rémunération globale des membres du conseil d'administration _____
 - 5.2 Vote contraignant sur la rémunération globale des membres de la direction _____
6. Élections des membres du conseil d'administration _____
7. Réélection du président du conseil d'administration _____
8. Élections des membres du comité de nomination et de rémunération _____
9. Réélection du représentant indépendant _____
10. Réélection de l'organe de révision _____
11. Divers. _____

Le président demande s'il y a des remarques quant à la convocation et à la constitution de l'assemblée. Tel n'étant pas le cas, il constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut délibérer valablement. _____

* * *

En l'absence de toute objection ou remarque, il est passé à l'ordre du jour : _____

1. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2022 DE KUDELSKI S.A., DES COMPTES ANNUELS 2022 DE KUDELSKI S.A. ET DES COMPTES CONSOLIDÉS 2022 DU GROUPE KUDELSKI

La société PricewaterhouseCoopers SA qui a procédé au contrôle des comptes statutaires et consolidés de la société est représentée par M. Nicolas Daehler:

Le rapport et les comptes sont mis en discussion.

Le conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel 2022 de Kudelski S.A., les comptes annuels 2022 de Kudelski S.A., ainsi que les comptes consolidés 2022 du groupe Kudelski.

Après mise en délibération, cette proposition est acceptée à une très large majorité (99,94 %).

2. VOTE CONSULTATIF SUR LE RAPPORT DE RÉMUNÉRATION 2022

Le conseil d'administration propose d'approuver le rapport de rémunération 2022 de Kudelski S.A. (vote consultatif).

Après mise en délibération, cette proposition est acceptée à une très large majorité (97,33 %).

3. EMPLOI DU BÉNÉFICE RÉSULTANT DU BILAN DE KUDELSKI S.A.

Le conseil d'administration propose de reporter à nouveau le bénéfice de l'exercice 2022 de Kudelski S.A. comme suit :

	<i>Chiffres en milliers</i>
Montant reporté de l'exercice précédent :	CHF 18'642
Bénéfice de l'exercice 2022 :	CHF - 42'179
Montant reporté à nouveau	CHF - 23'537

Après mise en délibération, cette proposition est acceptée à une très large majorité (99,98 %).

4. DÉCHARGE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUX MEMBRES DE LA DIRECTION

Le conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du conseil d'administration et aux membres de la direction pour l'exercice 2022.

Après mise en délibération, cette proposition est acceptée à une très large majorité (96,66 %), les membres du conseil et de la direction n'ayant pas pris part au vote.

5. VOTES SUR LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION

Conformément à l'article 28 des statuts, le conseil d'administration propose de voter séparément les rémunérations globales des membres du conseil d'administration et des membres de la direction.

5.1 Vote contraignant sur la rémunération globale des membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver le montant global maximal de CHF 1'750'000 accordé au conseil d'administration pour la rémunération de ses membres pour la période allant de cette assemblée générale 2023 à l'assemblée générale ordinaire 2024.

Après mise en délibération, cette proposition est acceptée à une très large majorité (98,56 %).

5.2 Vote contraignant sur la rémunération globale des membres de la direction

Le conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver le montant global maximal de CHF 11'500'000 accordé à la direction pour la rémunération fixe et la rémunération variable de ses membres pour les périodes respectives suivantes : pour la rémunération fixe, la période allant du début du mois de juillet 2023 jusqu'à la fin du mois de juin 2024; pour la rémunération variable, l'année 2023.

Après mise en délibération, cette proposition est acceptée à une très large majorité (98,68 %).

6. ÉLECTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration propose d'élire individuellement en tant que membres du conseil d'administration, pour une période allant jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire 2024, MM. Laurent Dassault, Patrick Foetisch, Michael Hengartner et André Kudelski, M^{me} Marguerite Kudelski, ainsi que MM. Pierre Lescure, Alec Ross et Claude Smadja.

Après mise en délibération, il est passé au vote.

Monsieur Laurent Dassault est élu à une très large majorité (98,08 %).

Maître Patrick Foetisch est élu à une très large majorité (97,37 %).

Monsieur Michael Hengartner est élu à une très large majorité (99,97 %).

Monsieur André Kudelski est élu à une très large majorité (98,72 %).

Madame Marguerite Kudelski est élue à une très large majorité (99,30 %).

Monsieur Pierre Lescure est élu à une très large majorité (97,49 %).

Monsieur Alec Ross est élu à une très large majorité (99,97 %).

Monsieur Claude Smadja est élu à une très large majorité (97,50 %).

7. RÉÉLECTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration propose de réélire, pour une période allant jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire 2024, M. André Kudelski en tant que président du conseil d'administration. _____

Après mise en délibération, M. André Kudelski est réélu en tant que président du conseil d'administration à une très large majorité (98,57 %). _____

8. ÉLECTIONS DES MEMBRES DU COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION

Le conseil d'administration propose d'élire individuellement en tant que membres du comité de nomination et de rémunération, pour une période allant jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire 2024, MM. Patrick Foetisch, Pierre Lescure, Alec Ross et Claude Smadja. _____

Après mise en délibération, il est passé au vote. _____

Maître Patrick Foetisch est élu à une très large majorité (97,35 %). _____

Monsieur Pierre Lescure est élu à une très large majorité (97,48 %). _____

Monsieur Alec Ross est élu à une très large majorité (99,42 %). _____

Monsieur Claude Smadja est élu à une très large majorité (97,45 %). _____

9. RÉÉLECTION DU REPRÉSENTANT INDÉPENDANT

Le conseil d'administration propose de réélire jusqu'au terme de la prochaine assemblée générale ordinaire M^e Olivier Colomb, notaire à Morges, en tant que représentant indépendant. _____

Après mise en délibération, M^e Olivier Colomb est réélu à une très large majorité (99,98 %). _____

10. RÉÉLECTION DE L'ORGANE DE RÉVISION

Le conseil d'administration propose de renouveler le mandat de la société PricewaterhouseCoopers SA à Lausanne (Pully), en tant qu'organe de révision pour une nouvelle durée d'un an. _____

Sur ce point, le droit de vote s'exerce proportionnellement à la valeur nominale de toutes les actions, qu'elles soient au porteur ou nominatives. _____

Après mise en délibération, PricewaterhouseCoopers SA à Lausanne (Pully) est réélue à une très large majorité (96,30 %). _____

11. DIVERS

Le président donne la parole à l'assemblée et répond aux questions. _____

Sans autre objet à l'ordre du jour, le président clôt l'assemblée à 15.50 heures.

Le notaire soussigné a assisté à l'assemblée dans son intégralité. _____

Conformément à l'article 702, alinéa 5, du Code des obligations, les décisions et le résultat des élections, avec indication de la répartition exacte des voix, seront accessibles par voie électronique dans les 15 jours qui suivent l'assemblée. _____

DONT ACTE fait et passé à Cheseaux-sur-Lausanne, ce VINGT AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS. Après lecture par le notaire, en présence du bureau de l'assemblée, et approbation, le président et les scrutateurs ont signé avec le notaire. _____

La minute est signée par : André Kudelski – Jean-Guillaume Amiguet – Stéphanie Monod – Christian Terrier, not. _____

Copie libre de l'acte signé établie par :



Christian Terrier